

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin et Denis Bourgault.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau et monsieur le conseiller Jean-François Lavoie.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2024-224

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
 2. Revue de l'ordre du jour
 3. Déclaration de conflit d'intérêts
 4. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaire et extraordinaire du 02-12-2024, avec dispense de lecture
 5. Suivi du procès-verbal
 6. Sollicitations, invitations, adhésions
 7. Approbation des comptes du mois de novembre 2024
 8. Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté
 9. Adoption du règlement 612-2024 - Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Normandin
 10. Avis de motion - Règlement 613-2024 Modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011
 11. Adoption du projet de règlement 613-2024 Modifiant le règlement de zonage numéro 424-2011
 12. Adoption du règlement 614-2024 - Taxation 2025
 13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #615-2024 Modifiant le règlement #559-2020 sur la gestion contractuelle
 14. Acquisition d'un véhicule pour les travaux publics
 15. Modification des annexes du règlement 547-2019, concernant la tarification des services
 16. Prolongement d'emprunt temporaire de 466 000 \$ en attente du financement à long terme du règlement 595-2023
 17. Reddition de comptes - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Asphaltage Alfred-Villeneuve
 18. Autorisation de signature acte de mainlevée totale
 19. Autorisation au procureur de la Municipalité de signer les constats d'infraction adressés à la Cour municipale commune de la Ville de Dolbeau-Mistassini
 20. Convention de services juridiques (renouvellement)
 21. Autorisation de destruction de document
 22. Correspondance
 23. Rapport des élus
 24. Questions du public
 25. Varia
 26. Prochaine assemblée publique le 20 janvier 2025
 27. Levée de l'assemblée
-

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-225

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

2024-226

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES
ASSEMBLÉE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 02-12-2024, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 2 décembre 2024 et l'assemblée extraordinaire du 2 décembre 2024, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire et la séance extraordinaire toutes deux tenues le 2 décembre 2024, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Aucune demande.

2024-227

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2024 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de novembre 2024 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de novembre 2024 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de novembre 2024, pour un montant de 626 887.21 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 11-2024

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-228

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ :

CONSIDÉRANT QUE certains projets inscrits au PTI pour 2024 sont à réaliser en 2025;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'affectation de 176 500 \$ vers l'excédent de fonctionnement affecté pour les projets suivants, inscrit au PTI à l'année 2024:

- Hôtel de ville - Fenêtres du garage	60 000 \$
- Nouvelle image de marque et site Web	15 000 \$
- Avenue Harvey et rue Saint-Joseph - corrections	10 000 \$
- Aqueduc Serres Toundra	10 000 \$
- Zone commerciale et industrielle (façades des Grands-Jardins)	25 000 \$
- Parc industriel régional	20 000 \$
- Camping - Bloc sanitaire principal douches hommes	34 500 \$
- Bibliothèque - Caméras de surveillance	<u>2 000 \$</u>
	176 500 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-229

ADOPTION DU RÈGLEMENT 612-2024 -
RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES
SÉANCES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
NORMANDIN :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2023, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 612-2024 concernant la régie interne des séances du conseil de la Ville de Normandin.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-230

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 613-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 424-2011 :

Monsieur le conseiller Denis Bourgault dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation d'un règlement d'urbanisme modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C15 et la zone H64.

Le règlement vise les objectifs suivants :

- Autoriser la classe d'usage « Cf : commerces de détail à contraintes » et la classe d'usage « He : habitation dans un bâtiment à usages multiples » dans la zone C15;
- Autoriser spécifiquement l'usage garderie dans la zone H64.

2024-231

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 613-
2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 424-2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement numéro 613-2024 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les usages permis dans la zone C15 et la zone H64.

Le règlement vise les objectifs suivants :

- Autoriser la classe d'usage « Cf : commerces de détail à contraintes » et la classe d'usage « He : habitation dans un bâtiment à usages multiples » dans la zone C15;
- Autoriser spécifiquement l'usage garderie dans la zone H64.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-232

ADOPTION DU RÈGLEMENT 614-2024 -
TAXATION 2025 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 614-2024 concernant la fixation de taux variés de taxes foncières, des tarifs pour services municipaux, des taux pour location des terrains des maisons mobiles et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2024-233

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT #615-2024 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #559-2020 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE :

Madame la conseillère Christine Thibeault, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 615-2024 modifiant le règlement numéro 559-2020 sur la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

2024-234

ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LES
TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT l'achat d'une nouvelle camionnette pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

SOUSSIONNAIRE	TOTAL*	DESCRIPTION DU VÉHICULE
Dolbeau automobiles Ltée	56 514 \$	Silverado WT Blanc 4x4 2024
Jean Dumas Ford	52 035 \$	Ford F150 XL 4RM 2024

*Les taxes sont exclues.

CONSIDÉRANT QUE le Ford F150 XL 4RM 2024 du concessionnaire Jean Dumas Ford répond aux critères demandés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise l'achat d'un véhicule neuf au plus bas soumissionnaire soit le véhicule de marque Ford F150 XL Cabine simple 4RM 2024 du concessionnaire Jean Dumas Ford au coût de 59 860.11 \$ incluant les taxes et que le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.

QUE soit autorisée l'utilisation du montant total à même les activités de fonctionnement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-235

MODIFICATION DES ANNEXES DU
RÈGLEMENT 547-2019, CONCERNANT LA
TARIFICATION DES SERVICES :

CONSIDÉRANT que les annexes du règlement 547-2019 doivent être modifiées pour y inclure les tarifs pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que ces annexes peuvent être modifiées par résolution;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE les annexes 1 à 9 du règlement 547-2019 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Normandin, soient modifiées et remplacées audit règlement.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-236

PROLONGEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE
DE 466 000 \$ EN ATTENTE DU FINANCEMENT
À LONG TERME DU RÈGLEMENT 595-2023 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a adopté le règlement d'emprunt suivant :

# Règlement	Nom
595-2023	Décrétant une dépense de 2 960 044 \$ et un emprunt de 2 960 044 \$ pour les travaux d'infrastructures du carré Marie-Brassard

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin doit supporter le paiement des dépenses occasionnées par ce projet via ses liquidités, dans l'attente du financement permanent prévu dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a déjà obtenu 1 510 500 \$ de l'emprunt permanent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin peut obtenir un emprunt temporaire d'une institution financière relativement à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de prêt temporaire prenait fin au 24 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il reste des dépenses d'environ 466 000 \$ d'ici la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin demande à Desjardins Entreprise de prolonger le financement temporaire d'un an, soit jusqu'au 24 octobre 2025 pour un montant de 466 000 \$;

QUE le maire, monsieur Jean Morency, et le directeur général et greffier, monsieur Jean-Sébastien Nadeau, soient autorisés à signer tous les documents inhérents à la réalisation de cette transaction financière, s'il y a lieu.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-237

REDDITION DE COMPTES - PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) -
ASPHALTAGE ALFRED-VILLENEUVE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Ville de Normandin approuve les dépenses d'un montant de 32 478.93 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-238

AUTORISATION DE SIGNATURE ACTE DE
MAINLEVÉE TOTALE :

CONSIDÉRANT l'acte d'hypothèque immobilière, en faveur de la Ville de Normandin, aux fins de garantir des obligations souscrites par Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin), lequel acte est daté du 23 février 1999 et a été publié au registre foncier sous le numéro 306 604;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à une mainlevée totale de l'inscription de tous droits hypothécaires résultant dudit acte;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la Ville de Normandin consente à la mainlevée totale de tous droits hypothécaires résultant de l'acte d'hypothèque immobilière, en faveur de la Ville de Normandin, aux fins de garantir des obligations souscrites par Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin), lequel acte est daté du 23 février 1999 et a été publié au registre foncier sous le numéro 306 604;

D'autoriser M. Jean Morency, maire, et M. Jean-Sébastien Nadeau, directeur-général, à signer l'acte de mainlevée totale présenté par Me Mathieu Lavoie, notaire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-239

AUTORISATION AU PROCUREUR DE LA
MUNICIPALITÉ DE SIGNER LES CONSTATS
D'INFRACTION ADRESSÉS À LA COUR
MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE
DOLBEAU-MISTASSINI :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté plusieurs règlements applicables par les effectifs de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a notamment adopté un règlement sur les animaux dans lequel le contrôle de ces derniers est assuré par le contrôleur animalier, soit le Refuge animal de Roberval ou une autre ressource mandatée par la Municipalité, lesquels doivent entre autres s'assurer du paiement du tarif annuel décrété par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être nommée par la Municipalité afin qu'elle soit habilitée à signer les constats d'infraction en vertu des diverses réglementations en vigueur sur son territoire, de même que leurs amendements;

CONSIDÉRANT QUE les constats d'infraction sont acheminés par la suite à la greffière de la Cour municipale commune de la Ville de Dolbeau-Mistassini, laquelle greffière en assure la gestion à des fins de perception;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Municipalité de Normandin autorise ses procureurs, l'étude Cain Lamarre s.e.n.c.r.l., à délivrer en son nom tout constat pour toute infraction aux règlements en vigueur sur son territoire ainsi que leurs amendements, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui suit, le Règlement sur les animaux; et,

QUE copie de la présente soit adressée aux personnes suivantes:

- Mme Louise Lupien, greffière de la Cour municipale de la Ville de Dolbeau-Mistassini;
- Me Guillaume Arcand, avocat de la firme Cain Lamarre s.e.n.c.r.l.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-240

CONVENTION DE SERVICES JURIDIQUES
(RENOUVELLEMENT) :

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux pour la Ville de Normandin de convenir d'une convention de services juridiques avec une firme d'avocats, plutôt que de requérir les services à la pièce;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de renouvellement de la convention actuellement en vigueur a été déposée par la firme "Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L." pour l'année 2025 au coût de 375 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal accepte la convention de services juridiques déposée par la firme "Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L., pour l'année 2025, pour les travaux juridiques et tarifs prévus à ladite convention, faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE messieurs Jean Morency, maire et Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier, soient autorisés à signer le document de convention, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-241

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE
DOCUMENT :

CONSIDÉRANT que Madame Manon Leclerc, conseillère en gestion documentaire à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine, a préparé une liste des documents à disposer en janvier 2025, en respectant les délais du calendrier de conservation établi pour la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que cet exercice a été réalisé dans le cadre du mandat en gestion documentaire liant la Ville de Normandin avec ladite Société d'histoire par le biais de la MRC Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin autorise la destruction des documents apparaissant sur la liste déposée le 29 novembre 2024 pour la destruction selon les délais établis.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

VARIA :

Aucun varia.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 20
JANVIER 2025 :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2024-242

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 33.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier